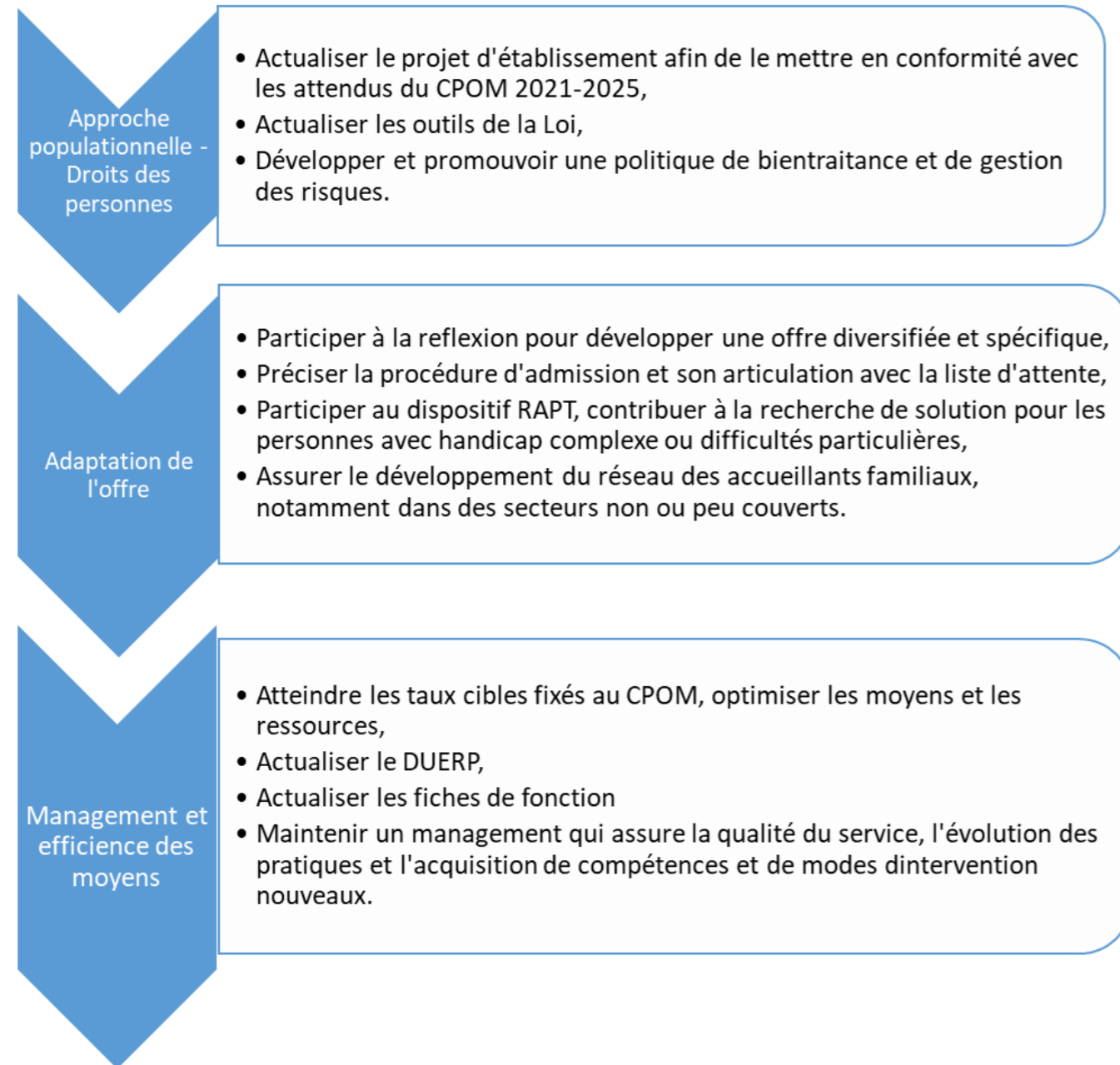


Axes stratégiques et perspectives à 5 ans



ADEI-SAF-PH Les Coteaux
9 A ZC La Bobinerie - 17810 SAINT GEORGES DES COTEAUX
☎ 05.46.90.53.40 - ✉ ilescoteaux@adei17.com - sessadcoteaux@adei17.com
www.adei17.com

Projet d'établissement 2018 - 2022 Synthèse



**SAF-PH
Les Coteaux**



Agréments et Habilitations

Création du SAF-PH des Coteaux : 1er juillet 1999.

Dernier arrêté : Arrêté n°16-942 du 16/12/2016.

A ce jour, le service est agréé par le Conseil Départemental de la Charente Maritime, qui finance une **capacité totale** de 150 places en accueil familial, pour des personnes en situation de handicap âgées entre 20 et 60 ans. Il n'y a pas d'accréditation spécifiquement liée à un handicap.

Le service d'accueil familial est rattaché administrativement à l'IME des Coteaux.

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a été signé le 18 février 2016 avec le Conseil Départemental pour la période 2016-2020.

Missions

Le service d'accueil familial pour adultes a pour missions de :

- Répondre aux besoins et demandes d'accueil familial des personnes en situation de handicap orientées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées CDAPH,
- Offrir un service adapté à ces demandes,
- Garantir aux personnes en situation de handicap, une qualité de vie et de répondre autant que possible à leurs besoins et à leurs aspirations.

L'accompagnement proposé par le SAF-PH est global, soutenu par une équipe pluridisciplinaire, qui s'adapte aux besoins de la personne, à ses demandes et celles de sa famille.

Ces missions doivent se faire dans la confiance et le partage au service d'une co-construction du projet personnalisé de la personne accueillie. Cette démarche dynamique tente de trouver un équilibre entre les différents interlocuteurs, chacun pouvant avoir des attentes ou des analyses de la situation différente.

Public accompagné

L'accueil familial est destiné à toute personne en situation de handicap âgée entre 20 et 60 ans et bénéficiant d'une orientation CDAPH / MDPH qui précise :

- une orientation foyer occupationnel ou accueil familial,
- une orientation Foyer d'hébergement,
- une orientation ESAT.

Des dérogations peuvent être accordées par le Conseil Départemental pour l'accueil de personnes moins de 20 ans et de plus de 60 ans.

L'adhésion et la participation de la personne en situation de handicap vont déterminer son parcours au sein de l'accueil familial.

Du fait de la stabilité des accueils, la majorité des personnes accueillies a plus de 51 ans (58 %).

Ce vieillissement continu de la population accueillie conduit toujours à une vigilance pour une prise en charge adaptée et à anticiper la réorientation vers une structure plus adéquate si nécessaire (EHPAD, accueil familial PA), ceci en lien avec le mandataire judiciaire et l'accueillant familial.

Le service est de plus en plus sollicité pour des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou des jeunes en rupture de parcours.

Les demandes d'accueil concernent de plus en plus des personnes ayant subi un « accident de la vie » (dépression, alcoolisation, accident, rupture familiale, problèmes de santé type AVC).

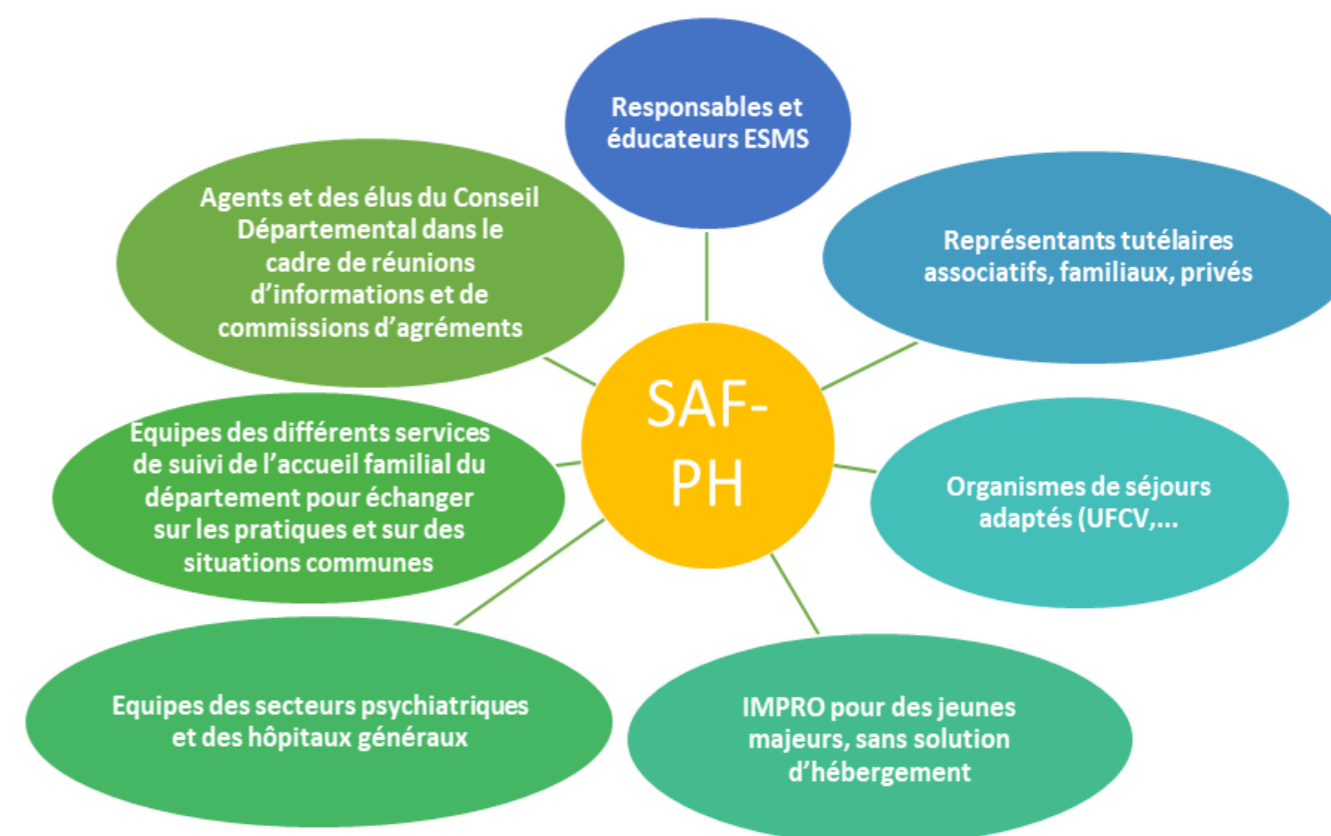
Compétences et Moyens

L'équipe est composée comme suit sous la responsabilité du directeur du SAF-PH Les Coteaux : directeur, chef de service, psychologue, éducateurs spécialisés référents d'accueil et secrétaire.

Tous les professionnels travaillent dans une perspective interdisciplinaire qui assure l'équivalence des points de vue et l'articulation horizontale entre les disciplines sous l'égide de la cheffe de service.

Partenariats

Le Service de Suivi de l'Accueil Familial pour adultes de l'ADEL s'inscrit dans un réseau partenarial qui comprend :



Démarche Qualité

Pour le SAF-PH Les Coteaux, un comité de pilotage « Qualité » est constitué. Réunis 2 fois par an, les membres de ce COPIL ont pour mission, sous l'autorité du directeur, d'élaborer et de suivre le PACQ (Plan d'Amélioration Continue de la Qualité) en intégrant le résultat des évaluations internes, externes, les grandes orientations du projet associatif, du projet de service et du CPOM.

Période d'autorisation de 15 ans	S.A.F.P.H. Adultes LES COTEAUX N° SIRET 8134357900 Arrêté n°16-942 du 16/12/2016		
	Date d'autorisation 15 ans à compter du :	T-0	03 JANVIER 2017
3 Evaluations internes Résultats communiqués tous les cinq ans	1ère Evaluation interne - E11	T-5	< 03 JANVIER 2022
	2ème Evaluation interne - E12	T-10	< 03 JANVIER 2027
	3ème Evaluation interne - E13	T-15	< 03 JANVIER 2032
2 Evaluations externes réalisées au plus tard 7 ans après le date de l'autorisation et au plus tard 2 ans avant la date de son renouvellement	1ère Evaluation Externe - EE1	T < 7	< 03 JANVIER 2024
	2ème Evaluation Externe - EE1	T < 13	< 03 JANVIER 2030
Demande de visite de conformité			< 03 NOVEMBRE 2031
RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION			03 JANVIER 2032